



TAS / CAS
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

COMMUNICATION AUX MEDIAS

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) OUVRE SES BUREAUX TEMPORAIRES A PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Lausanne, 16 juillet 2024 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a ouvert deux bureaux temporaires à Paris pour les Jeux Olympiques 2024 (les Jeux). Le premier, dédié à la Chambre ad hoc du TAS, permettra de résoudre les éventuels litiges juridiques qui surviendraient pendant les Jeux. Ce tribunal temporaire a opéré lors de chaque édition des Jeux Olympiques d'été et d'hiver depuis 1996, ainsi que lors d'autres événements sportifs majeurs. La Chambre ad hoc du TAS garantit un accès gratuit à des services de résolution des litiges de haute qualité, dans des délais compatibles avec le calendrier des compétitions, les décisions pouvant être rendues dans les 24 heures en cas d'urgence.

Le second bureau temporaire est dédié à la Chambre Anti-dopage du TAS, qui statuera sur les questions liées au dopage pendant les Jeux. Cette structure, opérationnelle depuis les Jeux Olympiques de Rio 2016 et devenue permanente depuis 2019, traitera les potentiels cas de dopage qui lui seront soumis par le *International Testing Agency (ITA)* conformément aux règles antidopage du Comité International Olympique (CIO).

La composition de chaque chambre est disponible dans notre communiqué précédent : https://www.tas-cas.org/fileadmin/user_upload/CAS_Media_Release_ParisOG.pdf

Les bureaux sont situés au sein du Tribunal judiciaire de Paris, dans le 17^{ème} arrondissement.

La Chambre Ad hoc :

Les règles de procédure applicables à la Chambre ad hoc du TAS ainsi que le formulaire de demande d'arbitrage sont disponibles sur le site internet du TAS : <https://www.tas-cas.org/fr/arbitrage/chambres-ad-hoc.html>.

Les horaires d'ouverture des deux bureaux sont les suivants :

16 juillet - 11 août 2024 : 8h30 - 18h00

Chambre ad hoc du TAS:
29^{ème} étage
Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
29-45 avenue de la Porte de Clichy
75017 Paris, France
Email: adhocdivision@tas-cas.org
Tel: +33 6 71 34 12 17

Chambre Anti-dopage du TAS
29^{ème} étage
Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
29-45 avenue de la Porte de Clichy
75017 Paris, France
Email: antidoping@tas-cas.org
Tel: +33 6 71 61 56 02



TAS / CAS

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

Un service de conseil et de représentation juridique Pro Bono est disponible pour les athlètes qui auraient besoin d'un conseil juridique en cas de litige lié aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce service est assuré par le Barreau de Paris.